

Les entreprises agroalimentaires doivent agir durablement pour le développement des agricultures africaines

Anne Pacquet Vice-présidente du conseil scientifique - [FONDATION FARM](#)

19 février 2018



L'urgence du développement des agricultures africaines ne fait aucun doute. Mais les défis climatiques et environnementaux d'aujourd'hui ont fait émerger de nouvelles priorités. Le maintien des agricultures familiales en Afrique doit en effet s'accompagner de la préservation des sols et de l'appropriation des projets de développement par les territoires. Face à cela, le positionnement des entreprises agroalimentaires est complexe, entre nécessité de retours sur investissement et volonté d'agir de façon durable.



Fondation pour l'agriculture
et la ruralité dans le monde
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Cet article a
initialement été
publié sur le blog
de la fondation
Farm, le 22

Inutile de s'attarder longuement sur l'évolution démographique de ce continent et particulièrement de l'Afrique subsaharienne, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la population connaîtrait un doublement en une quarantaine d'années, phénomène accompagné d'un processus d'urbanisation extrêmement rapide et massif. Dans l'état actuel des choses, les agricultures africaines auront des difficultés à répondre à cette demande supplémentaire. Les changements climatiques attendus dans cette partie du monde ne peuvent qu'accentuer ces difficultés. Malgré une mobilisation de nombreux acteurs, les risques de déstabilisation sociale sont importants sur le continent africain mais également pour les régions voisines dont l'Europe.

Il est donc dans l'intérêt de tous de participer à la lutte contre la pauvreté dans cette grande région du monde et de travailler à des solutions de

Les acteurs à l'œuvre aujourd'hui

Le rôle des Etats est bien sûr variable, mais il semble que l'on puisse s'accorder sur le fait que la très grande majorité des pays vit avec des structures étatiques non matures (au sens où l'entend Douglas North dans l'ouvrage collectif « Violences et ordres sociaux »), difficilement compatibles avec le développement de politiques agricoles stables. Dans un tel contexte, de nombreuses firmes multinationales du secteur agro-alimentaire ont choisi d'investir en Afrique. A cela, plusieurs raisons : l'Afrique offre à ces entreprises un marché et un potentiel de développement très important ; pour un certain nombre d'entre elles, investir auprès des producteurs est une façon de sécuriser durablement les ressources de matières premières dont ils ont besoin, y compris avec des pratiques de préservation des sols.

Ces firmes œuvrent souvent dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) signés avec les Etats. Souvent organisées en réseaux, elles travaillent avec des fondations, des organisations de producteurs (OP), des cabinets de services, des ONG, des banques et avec le soutien des organisations internationales telle que les Nations unies. Ce type d'organisation adopté depuis une quinzaine d'année a été récemment très bien décrit par Roger Blein et al. dans un rapport intitulé « Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest : réalités, impacts et enjeux ».

Des OP se sont structurées, plutôt dans les filières agro-industrielles. Dans de nombreux cas elles achoppent sur les problèmes de la commercialisation et de la contractualisation. Lors du colloque de Farm qui s'est tenu le 24 novembre 2017 sur le thème de l'agriculture contractuelle en Afrique, Paule Moustier, du Cirad, a montré clairement que malgré l'effet positif de la contractualisation, seuls 1 % à 5 % des agriculteurs africains sont impliqués dans ce type de relation. La production vivrière est très peu concernée. Les représentants africains des entreprises de commerce présents ont tous insisté sur la nécessité de flexibilité dans les contrats pour pouvoir résister à la variabilité de l'environnement des marchés. Il est aussi évident que ce type de relation, valorisée en Occident, questionne encore les traditions d'organisation sociale en Afrique et que des adaptations sont sans doute à inventer.

Quant aux organisations de défense des intérêts des agriculteurs, elles ont mis longtemps à se construire après la décolonisation. Aujourd'hui, elles existent et fonctionnent. Elles interviennent auprès des Etats, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), de la Banque mondiale... Pourtant un énorme travail reste à faire, notamment de formation, avec de très faibles moyens alors que le renforcement de leur action est primordial. C'est un enjeu majeur pour le développement durable des agricultures africaines.

Les agropoles, sujet également abordé dans le colloque de Farm, sont des options envisagées par certains pays. Soutenus par la Banque africaine de développement, ces initiatives portées par les Etats sont assez nombreuses (Togo, Burkina Faso, Cameroun, Sénégal...). Roger Blein a tenté de nous expliquer ces choix, évidemment à considérations multiples. Une idée-force se dégage : dans l'urgence alimentaire actuelle, certains Etats recherchaient une solution rapide pour développer une agriculture commerciale. Dans ce cadre, des entreprises apportent leur savoir-faire et bénéficient d'un marché. De nombreuses questions se posent concernant notamment l'accès des agriculteurs locaux au foncier et les soutiens publics attribués à de tels investisseurs. Par ailleurs, le succès des agropoles en termes d'augmentation de la production agricole ne semble pas encore assuré.

Quel rôle pour les entreprises ?

Cette description trop rapide et donc partielle des intervenants sur la scène des agricultures en Afrique montre toutefois que des changements sont à l'œuvre, avec l'intervention d'une multiplicité d'acteurs aux intérêts pas nécessairement convergents et parfois même contradictoires. Chacun développe sa stratégie, pour le meilleur comme pour le pire. On peut légitimement s'interroger sur

les considérations à prendre en compte dans un tel contexte pour accompagner un développement durable des agricultures africaines. Autrement dit, quels sont les critères à privilégier dans une stratégie d'entreprise souhaitant investir dans ces pays et dont un des objectifs est aussi de s'assurer un retour sur investissement ?

Le sujet est complexe. En effet, on ne peut ignorer tous les problèmes liés aux défis environnementaux majeurs, à la faiblesse des politiques publiques (agricoles et autres), à la prise en compte des organisations sociales traditionnelles, à l'impact de l'arrivée des énergies décarbonées et des nouvelles technologies, à la confusion engendrée parfois par les interventions de multiples acteurs. Mais, s'il faut prioriser les enjeux pour orienter les actions de développement des agricultures africaines et au risque de paraître banale, deux thèmes retiennent notre attention.

La préservation des sols tout d'abord, un enjeu majeur avec les conséquences qui en découlent pour les pratiques culturales. On connaît aujourd'hui les méfaits des révolutions vertes dans un certain nombre de pays. Elles ont répondu clairement à des attentes sociétales fortes à une époque donnée, on en mesure aujourd'hui les dégâts collatéraux, notamment sur les sols. Il serait dangereux de les ignorer. Cependant, il ne faut pas se voiler la face. L'intensification des agricultures africaines est nécessaire. Ce ne sera pas facile car il faudra réintroduire de la complexité dans les schémas de pensée, concernant notamment les systèmes de production. Tous les acteurs n'y sont pas favorables et les systèmes de vulgarisation auprès des agriculteurs manquent de moyens.

Un autre enjeu majeur est l'appropriation par les territoires et donc par les populations locales des projets de développement qui les concernent, y compris dans le cadre des PPP. Cet objectif est également complexe. Il implique évidemment beaucoup d'investissements, en particulier en formation, et du savoir-faire en management de projet.

Si ces deux thématiques ne sont pas traitées, il sera difficile de parler de développement durable. Pour les entreprises qui souhaitent tenter une telle aventure, une réflexion stratégique dans le cadre d'une politique de responsabilité sociétale (RSE) pourrait peut-être donner quelques clés pour agir.